

Contribution Unique

à la formation professionnelle et à l'alternance
Anciennement **Taxe d'apprentissage**

Mode d'emploi Taxe 2023

Le lycée Édouard Branly est engagé dans des formations technologiques et professionnelles de qualité.

Nous avons besoin de votre contribution.

Quand verser en 2023

La part « barème » de votre contribution
unique ?

La solde de la taxe d'apprentissage
de l'année 2022 déclaré à verser le :

**Nouvelles dates
pour la dernière répartition
du 16 octobre
au 9 novembre 2023**

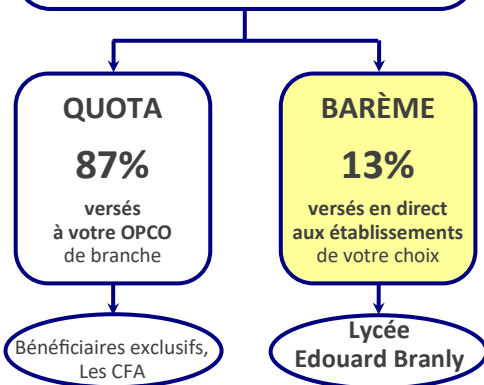
Après de l'Urssaf qui ensuite
reversera à la Caisse des dépôts qui
elle le versera aux établissements
désignés le 2 décembre 2023.

Contribution Unique

Anciennement **Taxe d'apprentissage**

0,68%

de votre masse salariale brute



Avec la Contribution Unique

Vous versez votre contribution (13%) en choisissant des établissements que vous soutenez.

C'est l'occasion de renforcer vos liens avec le Lycée Édouard Branly.

Comment verser ?

SOLTÉA - nouvelle plateforme de la caisse
des dépôts et consignations (CDC)

Code UAI du lycée Branly : 0690128P

SIRETS du lycée Branly: 196 900 831 000 13

OU 196 901 284 000



lien Soltéa

Vos interlocuteurs

Laureline CANAL
Gestionnaire du lycée

Armand Urvoy
Directeur délégué aux formations
professionnelles et technologiques

**LYCÉE POLYVALENT EDOUARD BRANLY - LYCÉE
DES MÉTIERS DE L'ÉNERGIE, DE LA LUMIÈRE ET
DU NUMÉRIQUE**

25 rue de Tourvielle – 69005 LYON – France

T + 33 (0)4 72 16 70 00
www.lyceebnanly.com

Courriel : secretariat-intendance.0690128p@ac-lyon.fr